



La cour des comptes franchit le mur du con

■ À partir de stéréotypes déjà bien datés, la Cour des Comptes propose de remettre en cause les fondements mêmes du service public postal ! ■ Sur l'aspect diagnostic, c'est à se demander quelles sont les sources de la Cour tellement certains constats sont totalement dépassés...

À LA COUR DES COMPTES NOUS REPONDONS :



- ★ **Recrutement immédiat de tous les apprentis et contrats aidés**
- ★ **Arrêt des réorganisations**
- ★ **Maintien du J+1**
- ★ **Maintien de la distribution 6 jours sur 7**



Florilège des conneries de la Cour des Comptes

■ HARO SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

On apprend donc par ce rapport que le « tiers du temps de travail est consacré au tri manuel », effectué entre « 6 et 8 h 30 du matin ».

■ HARO SUR LE FINI PARTI

Nous avons ensuite droit à une charge sur le fini-parti : « il peut quitter son lieu de travail même avant l'heure théorique » et sur des situations de « sous-occupation », car il serait difficile de tenir compte de la baisse des volumes en temps réel.

■ HARO SUR LA VENTE DES QUARTIERS

Bien obligée de reconnaître que le principe du quartier « peut améliorer la qualité de service et la productivité », elle y trouve néanmoins une contrainte lorsqu'il s'agit de redécouper les tournées et y trouve un mode de gestion inadapté « aux temps modernes ».

■ HARO SUR LE 6 JOURS SUR 7

Celle-ci propose - en fait, elle fait semblant de s'auto-questionner - de passer à une distribution sur 5 jours au lieu de 6, de remettre cause le J+1 et d'intégrer des nouveaux services dans le service universel.

■ HARO SUR LES ABSENCES

Plus retorse encore, la Cour des comptes aborde la question de l'absentéisme considéré comme « coûteux pour La Poste ». Pas un mot là dessus dans le rapport, mais une suggestion de lier la rémunération variable au présentéisme, les postier-es apprécieront.

Commentaires SUD

La Cour des comptes n'a pas suivi toute l'évolution autour des « organisations innovantes », ni la séparation des activités de tri et de distribution, et aucune personne ne l'a informée des nouveaux régimes de travail avec une pause méridienne !

Domage que la Cour n'ait même pas cherché à rencontrer des responsables territoriaux qui se retrouvent confrontés à des expertises indépendantes. En effet, elles confirment que les outils de comptage en question sous-estiment la charge et notent un travail supplémentaire non rémunéré !

La vente des quartiers est la garantie pour que les facteurs ne deviennent pas des rouleurs à vie. On doit déjà supporter la sécable, ce n'est pas pour subir cela en plus. Pas touche à la vente des quartiers !

La suppression du J+1 et de la distribution 6 jours sur 7 aura deux conséquences : la dégradation du service public et une accentuation des réorganisations. La Cour des Comptes attaque à la fois le service public et les postier-es

Un absentéisme qui s'explique par les conditions de travail imposées aux personnels pour pallier au non-renouvellement des départs du métier courrier (-27 830 depuis 2005). La seule solution : des recrutements et pas une prime au mérite présentiel

La Cour des comptes évoquait un débat public dans son rapport. Mais ne faudrait-il pas commencer par constater que l'État doit à la Poste chaque année 800 millions d'euros, au titre de missions de service public insuffisamment compensées et pourtant inscrites dans la loi? Une somme qui serait à même de poser les questions du service public d'une tout autre manière; étant entendu que les préconisations de la Cour des Comptes ne feront qu'aggraver ce qu'elle constate !